

Médecine de prévention : dans la Nièvre, un modèle stratégique réplicable de mutualisation au service des territoires

Service déconcentré - Centre de gestion de la Nièvre - 2018



Face à une démographie médicale en tension et à de fortes disparités territoriales dans l'accès à la médecine de prévention, le centre de gestion de la Nièvre a privilégié une réponse structurelle plutôt que conjoncturelle. En s'appuyant sur un groupement d'intérêt public (GIP), le territoire a posé les fondations d'un modèle stratégique de mutualisation, désormais pleinement opérationnel et financièrement pérenne.

Qualité de vie et conditions de travail
Bourgogne-Franche-Comté
Fonction publique territoriale

Description du projet

Cette initiative démontre qu'il est possible, à l'échelle départementale, de sécuriser l'obligation réglementaire de suivi médical des agents, tout en renforçant l'attractivité des territoires et la qualité du service rendu.

Conformément au cadre légal, le centre de gestion de la Nièvre a la charge du suivi médical des collectivités de moins de 350 agents relevant de son périmètre. Partant du constat d'un ratio de deux médecins du travail au centre de gestion pour 3500 agents, il a été décidé de mutualiser ces ressources avec les services de l'Etat et les autres collectivités (le Conseil départemental et la Ville de Nevers) qui ne

disposaient plus de médecins de travail pour leurs effectifs. Les élus ont alors fait un choix structurant : changer d'échelle, élargir le périmètre du service et sortir d'une logique de réponse fragmentée pour pouvoir apporter une réponse plus pérenne.

La création d'un GIP s'est imposée comme un levier stratégique, offrant :

- Une personnalité morale autonome et indépendante
- Une gouvernance partagée entre acteurs publics
- Une capacité à piloter un service à long terme

Le GIP repose sur une gouvernance interinstitutionnelle lisible et stabilisée, associant quatre partenaires :

- Le centre de gestion de la Nièvre
- Le conseil départemental de la Nièvre
- La ville de Nevers
- L'État, représenté par le Préfet.

Objectifs et finalités

L'idée était de créer un service de médecine de prévention mutualisé avec une triple ambition : qui permette de couvrir le plus d'agents de la fonction publique en adéquation avec ses effectifs, qu'il soit robuste à l'épreuve du temps et lisible en terme de budget.

Aucun livrable n'est produit.